

« L'employeur doit veiller à ce que le lieu de travail ne soit pas vecteur de tabagisme »

Entretien avec Cécile Gailliard, chargée de mission, **Lidiana Munerol,** médecin de santé publique, référentes Tabac, Direction de la promotion de la santé, de la prévention et de la santé environnementale, département Promotion de la santé, prévention et vulnérabilités, agence régionale de santé (ARS) Grand Est.

L'ESSENTIEL

► **L'agence régionale de santé (ARS) Grand Est a mis en œuvre un projet Administration sans tabac depuis 2020, avec un dispositif d'évaluation. Plusieurs actions sont proposées aux agents, gratuitement et sur leur temps de travail : consultations de professionnels, conférences, animations conviviales, comme la « pause autrement ». La principale difficulté est de s'engager dans une « dénormalisation » de la consommation de tabac sans stigmatiser les fumeurs associés à la réflexion.**

La Santé en action :

Quelle est l'origine du projet « ARS sans tabac » ?

Lidiana Munerol : L'agence régionale de santé (ARS) Grand Est a construit avec les acteurs du territoire son premier plan régional de lutte contre le tabac en 2018. Nous avons repris les deux axes principaux du plan national, à savoir prévenir l'entrée des jeunes dans le tabagisme et aider à arrêter de fumer les fumeurs qui le désirent. Nous avons souhaité ajouter un troisième axe qui nous tenait à cœur : créer des environnements favorables à l'arrêt du tabac. L'ARS a considéré qu'il était compliqué d'encourager les établissements de santé à s'inscrire dans ce programme régional sans

que l'agence ne soit elle-même partie prenante de cette démarche pour ses 700 agents. La direction générale a soutenu « ARS sans tabac », dans un souci d'exemplarité institutionnelle.

S. A. : Comment avez-vous construit ce dispositif ?

Cécile Gailliard : Nous nous sommes inspirés de l'initiative « Campus sans tabac », menée par l'École des hautes études en santé publique (EHESP). Un comité de pilotage – porté conjointement par trois directions : le secrétariat général, la direction de la communication ainsi que la direction de la promotion de la santé, de la prévention et de la santé environnementale – a été mis en place. Les agents volontaires et les directeurs souhaitant s'impliquer ont été invités à rejoindre un groupe de travail, réunissant personnes non fumeuses et fumeuses. Il n'a jamais été question de stigmatiser les fumeurs, la démarche se voulant, dès le départ, bienveillante et non clivante. L'objectif était de réfléchir collectivement à un plan d'actions. Nous nous sommes par ailleurs appuyés sur des experts et sur la littérature pour identifier guides et retours d'expériences relatifs à des démarches similaires.

L. M. : Une enquête préalable, par auto-questionnaire, a permis de mesurer l'intérêt des agents pour la thématique et la possibilité de traiter du tabac au sein de l'environnement professionnel. Nous voulions savoir comment la démarche allait être ressentie, si les fumeurs souhaitaient ou non disposer d'une aide dans le cadre du travail... Les résultats ont favorisé le déploiement de cette initiative au sein de l'agence, pour laquelle un budget de 70 000 € a été dégagé. « ARS sans

tabac » a démarré en janvier 2020, après une année de phase préparatoire. Ce financement de départ n'est pas encore épuisé, montrant qu'une telle action peut être conduite avec des frais minimes.

S. A. : Quelle est sa mise en œuvre concrète ?

C. G. : Des consultations gratuites et anonymes avec des tabacologues et des diététiciens sont proposées aux agents, et ce pendant leur temps de travail. Elles sont ouvertes à tous, fumeurs et non-fumeurs. On peut ainsi rencontrer le tabacologue pour soi ou pour ses proches. Avec la crise sanitaire de la Covid, ces consultations ont été poursuivies à distance, par visioconférence, ce qui a très bien fonctionné. Aujourd'hui, les agents ont le choix d'être reçus sur rendez-vous dans le cabinet du tabacologue ou du diététicien ou de consulter ces professionnels par visioconférence. À la date de juillet 2024, nous recensons 56 consultations de tabacologie, et 133 de diététique. Des conférences gratuites ont lieu, toujours sur le temps de travail des agents, pour évoquer des thèmes variés en lien avec le tabac : stratégie de l'industrie du tabac, alimentation et tabac, adolescence et tabac, etc. Elles sont prévues lors des événements forts que sont la Journée mondiale sans tabac, le 31 mai, et le Mois sans tabac, en novembre. D'autres animations sont proposées, telles que les « pauses autrement » : c'est une alternative aux pauses-cigarettes classiques, avec dégustation de pommes en prenant une infusion ou un thé. Des « défis marche », seul ou en équipe, avec des lots à gagner, sont également organisés sur chacun des sites. En

mai 2023, 26 participants en solo et 77 en équipes ont parcouru un total de 4 057 km.

L. M. : Un chantier essentiel a été l'aménagement des zones fumeurs, lesquelles doivent être agréables, mais sans être trop confortables, et localisées dans des endroits peu gênants pour les non-fumeurs, c'est-à-dire éloignées des fenêtres, portes et points de passage. L'idée n'est pas de cacher les fumeurs en les reléguant le plus loin possible, mais de protéger les agents du tabagisme passif, et de prévenir les risques de rechute pour les personnes en sevrage tabagique. Un agent qui a pris la décision d'arrêter de fumer ne doit pas être stressé à l'idée de venir travailler, à cause de cigarettes à proximité. Ce travail sur les espaces fumeurs a été bien reçu par les agents, mais il n'a pas été possible de suivre les préconisations sur tous les sites, à cause de la configuration des locaux. Un effort particulier a été fait sur le volet communications interne et externe, afin d'afficher l'implication de notre administration. Que ce soit dans les salles de réunions ou les ascenseurs, les courriers ou les mails, le logo ARS Grand Est affiche la précision « ARS sans tabac ». Nous voulons susciter des questionnements et un intérêt à l'extérieur. Nous avons réalisé une charte et un guide, disponibles sur le site Internet de l'agence. Ces documents rassemblent des outils pratiques et des conseils pour les administrations et pour les entreprises qui souhaitent se lancer.

S. A. : Avez-vous des relais sur place ?

C. G. : Les agents de l'ARS Grand Est travaillent sur 11 sites différents, sur lesquels il nous était difficile d'être présentes simultanément pour orchestrer le déroulement du projet. Des ambassadeurs sont donc nos relais pour porter la démarche sur le terrain, avec un vade-mecum résumant leurs missions.

L. M. : Nous avons lancé un appel à candidatures pour les recruter, et 25 personnes se sont portées volontaires. Afin de pouvoir répondre aux questions des agents, les orienter, les conseiller, ces ambassadeurs ont bénéficié d'une sensibilisation à la tabacologie et d'une courte formation à la gestion

des relations interpersonnelles et des conflits. Leur dynamisme et leurs idées ont été un atout pour concrétiser les choses. À titre d'exemple, des ambassadeurs ont proposé des sorties collectives tous les midis à l'occasion et mis en place un défi photo lors de ce moment, d'autres ont organisé des *escape-games* sur le thème du tabac (jeu de la Ligue contre le cancer).

S. A. : Quels sont les principaux résultats de l'évaluation ?

L. M. : Pour cette évaluation, toujours en cours, les critères retenus sont : la connaissance du dispositif « ARS sans tabac » par les agents, leur adhésion et leur implication. Une enquête en ligne a été réalisée avant le lancement, en 2019, puis rééditée en 2022 avec les mêmes questions, et à nouveau fin 2023. À chaque fois, nous avons recueilli environ 200 réponses. En complément, une enquête plus qualitative a été effectuée à la fin de l'année 2023. Les premiers résultats sont plutôt favorables : le ressenti très positif de la démarche s'est maintenu dans le temps avec, en 2019, 94 % d'agents favorables ou très favorables à la démarche, un pic en 2022 où ils étaient 96 % et, en 2023, un retour au niveau de 2019 à 94 %. En revanche, si la connaissance du dispositif progresse entre 2019 et 2022 – puisque la part de répondants disant connaître parfaitement le dispositif passe de 49 % à 65 % –, une légère baisse est notée en 2023 (58 %), mais avec un niveau qui reste supérieur au niveau de départ ; des piqûres de rappel paraissent donc nécessaires pour que cette connaissance ne fléchisse pas. L'implication des agents reste stable pour la participation aux conférences : en moyenne, 47 personnes par conférence avec des pics à 70 participants, mais elle baisse légèrement pour les défis marche (la première édition avait comptabilisé 89 participants en novembre 2021, 140 en novembre 2022, 103 en mai 2023 et 81 participants en novembre 2023). Il a pu nous être demandé, y compris par nos directions, de mesurer les résultats en termes d'arrêt du tabac. Rappelons que l'objectif du projet n'est pas une injonction individuelle d'arrêter de fumer, mais de créer un environnement professionnel favorable à la « dénormalisation » de la consommation de cigarettes. L'évolution

du nombre de fumeurs ne fait donc pas partie des critères d'évaluation, notamment parce que l'échantillon de répondants n'est pas stable, ne serait-ce qu'en raison du *turn-over* des agents. De plus, le tabagisme est multifactoriel, et son arrêt également. Il serait inconsidéré d'affirmer qu'un agent a cessé de fumer grâce à notre action, qui ne peut être qu'un élément parmi d'autres. Notre message principal est de dire qu'il est normal que l'employeur veille à ce que le lieu de travail ne soit pas vecteur de tabagisme. Par ailleurs, d'aucuns se sont étonnés du fait que les consultations diététiques étaient accessibles aux non-fumeurs. Ce n'est pas à nos yeux un problème, au contraire. Il est difficile pour une personne de demander de l'aide, de s'interroger sur son alimentation. En dégageant une heure de temps de travail pour permettre cette consultation, nous participons à la qualité de vie au travail des personnels, et à leur bien-être au travail.

S. A. : Cette démarche doit-elle évoluer ?

L. M. : Il nous faut sans doute améliorer la communication afin de mieux faire connaître la démarche en interne, notamment auprès des nouveaux arrivants. Nous souhaitons également continuer à travailler sur le positionnement des espaces fumeurs : sur quelques sites, ces espaces sont une réussite et les agents en sont très satisfaits, mais c'est loin d'être le cas partout. Nous réfléchissons aussi à élargir la démarche, vers une ARS promotrice de santé, où différentes briques se complèteraient : le tabac, mais aussi l'alimentation, l'activité physique, l'environnement. Il est nécessaire d'envisager la personne dans sa globalité, avec des actions qui se répondent et qui ont de nombreux bénéfices pour la santé générale. ■

Propos recueillis par Joëlle Maraschin, journaliste.

Pour en savoir plus

● *Guide Administration & Entreprise sans tabac. Un outil pour vous aider pas à pas.* Nancy : ARS Grand Est. 60 p. En ligne : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/media/96596/download?inline>

Tabagisme

Pour un lieu de travail sans tabac